

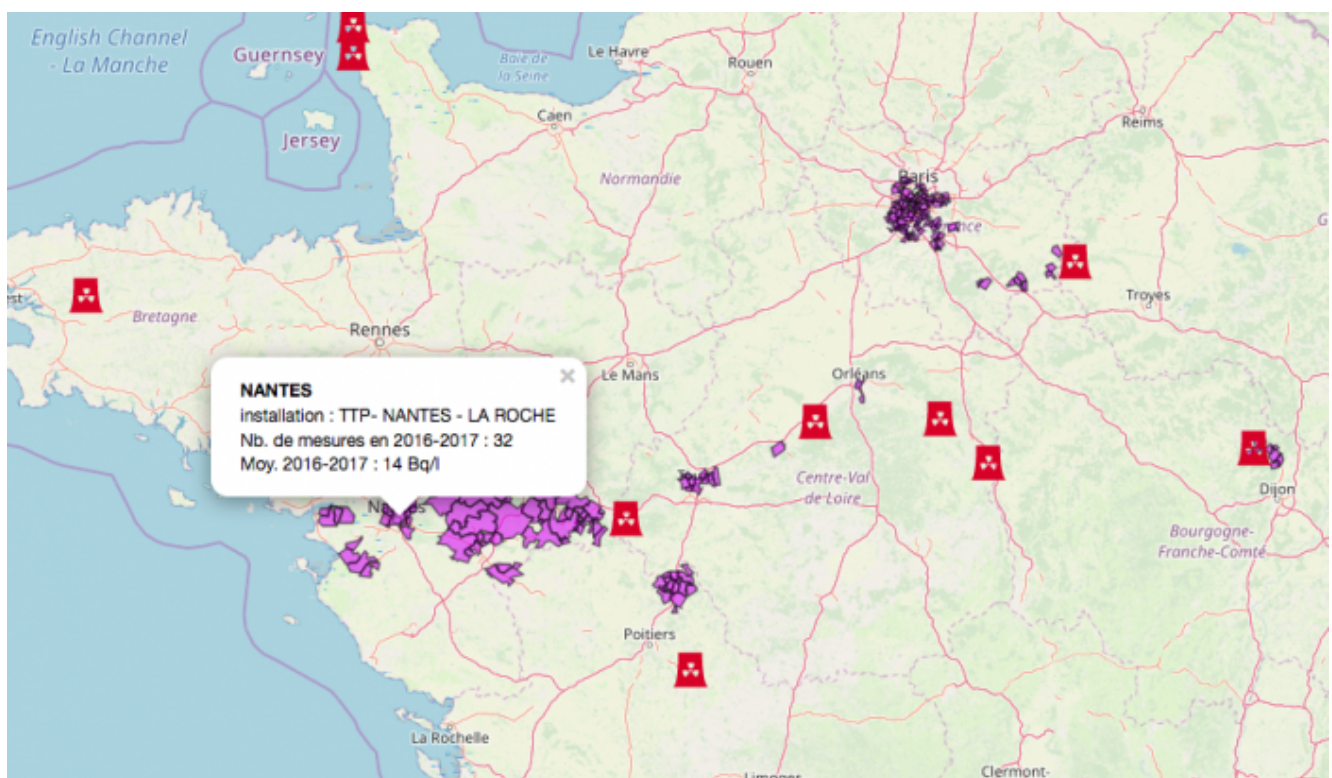
Source : <https://www.sortirdunucleaire.org/Pollution-de-l-eau-potable-au-tritium-pour>

Réseau Sortir du nucléaire > Presse > Nos communiqués de presse > **Pollution de l'eau potable au tritium : pour protéger la population, des mesures doivent être prises en urgence !**

18 juillet 2019

Pollution de l'eau potable au tritium : pour protéger la population, des mesures doivent être prises en urgence !

Le 17 juillet 2019, l'ACRO [a rendu publique une carte](#) faisant état de la contamination au tritium de l'eau potable de nombreuses communes, notamment dans les vallées de la Seine et de la Loire. Pour le Réseau "Sortir du nucléaire", ces données appellent une réponse des autorités. Elles mettent en évidence la vulnérabilité de millions de personnes et renforcent la nécessité d'une sortie du nucléaire pour protéger les populations de cette pollution quasi-quotidienne.



Plus de 6 millions de personnes boivent de l'eau contaminée !

Le tritium est composé d'hydrogène radioactif issu de la réaction nucléaire. Extrêmement mobile dans l'environnement, il s'associe à l'oxygène pour former de l'eau tritiée, qui pénètre facilement dans les matières organiques et peut endommager l'ADN des cellules. Or, [selon les données transmises par le Ministère de la Santé et compilées par l'ACRO](#), sur la période 2016-2017, **l'eau potable de 268 communes, représentant 6,4 millions de personnes, est contaminée par le tritium**. À de très nombreuses occurrences, les concentrations dépassent le bruit de fond naturel [1], jusqu'à atteindre 31 Becquerels/L en moyenne pour la ville de Châtellerault, en aval de la centrale nucléaire de Civaux.

Cette pollution quotidienne doit d'autant plus alerter qu'elle concerne une eau prélevée dans des rivières et fleuves, où la contamination est diluée. En outre, la manière dont les mesures ont été effectuées peut laisser soupçonner l'existence de valeurs encore plus élevées. En effet, certaines petites communes situées en aval d'une installation nucléaire n'apparaissent pas sur la carte, n'effectuant de prélèvement que tous les cinq ans. Et lorsque seules deux mesures ont été effectuées sur la période concernée, tiennent-elles comptent des variations saisonnières, sachant qu'il existe souvent une corrélation entre le niveau de tritium relevé et le débit des fleuves ?

Les impacts sanitaires du tritium ne doivent pas être minimisés

Ces données, mêmes lacunaires, sont suffisamment préoccupantes pour nous interpeller et ne doivent pas être balayées d'un revers de main au prétexte que les taux relevés restent inférieurs aux normes prescrites par l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS). Comme le montre [une note récente de la CRIIRAD](#), le taux de 10 000 Becquerels/L fixé par l'OMS pour la potabilité de l'eau contaminée par le tritium est extrêmement contestable et aboutit à minimiser cette pollution. Concernant le tritium, l'OMS retient un niveau de risque cancérigène 160 fois supérieur à celui pris en référence pour les polluants chimiques et la méthodologie aboutissant à la définition de la norme apparaît très contestable (arrondis importants, erreurs, niveau indifférencié pour les adultes, les femmes enceintes et les nourrissons [2]...).

La CRIIRAD estime de ce fait que le taux de tritium relevé dans l'eau potable ne devrait en aucun cas dépasser 10 Bq/L, seuil déjà franchi par des communes comme Tours, Nantes ou Corbeil-Essonnes. Rappelons qu'au Canada, le [Ontario Drinking Water Advisory Council](#) demande à ce que le niveau de tritium dans l'eau potable municipale des collectivités ne dépasse pas 20 Bq/L. En outre, le Commissariat à l'Énergie Atomique lui-même reconnaît la nécessité de poursuivre les recherches sur les impacts sanitaires du tritium et d'en diminuer les rejets dans l'environnement et a lancé un [programme de recherche](#) à ce sujet.

Et en cas d'accident ?

Si des millions de personnes doivent déjà consommer une eau contaminée du fait du fonctionnement habituel des installations nucléaires, que se passera-t-il en cas d'importante fuite radioactive, voire d'accident ? En cas de problème à la centrale nucléaire de Nogent, verra-t-on des millions de personnes privées d'accès à l'eau potable ? Ou assistera-t-on à un relèvement des seuils pour que l'eau puisse toujours être considérée comme consommable ?

Les citoyennes et citoyens ont droit à un environnement sain et ne devraient pas être exposés quotidiennement à la radioactivité, ni au risque d'une contamination encore plus élevée en cas d'accident. Le Réseau "Sortir du nucléaire" appelle les autorités à accroître la surveillance de l'eau potable et invite toutes les personnes intéressées à rejoindre [l'observatoire citoyen de la radioactivité dans l'eau lancé par l'ACRO](#).

Dans tous les cas, la protection des populations plaide pour commencer à arrêter dès maintenant des réacteurs, ainsi que la production d'armes nucléaires [3], et mettre en œuvre une sortie du nucléaire civil et militaire.

Contact presse :

Catherine Fumé - 06 62 84 13 88

Notes

[1] Bruit de fond : tritium déjà présent dans l'environnement (cumul du tritium naturel, lié aux rayonnements cosmiques et reliquat des essais nucléaires). En France, le bruit de fond est environ inférieur à 3 Bq/l.

[2] Rappelons que les dégâts causés par le tritium sont d'autant plus élevés sur les foetus et les nourrissons, chez qui le processus de division cellulaire est plus intense.

[3] La production de tritium ne provient pas seulement des centrales nucléaires. Le centre du CEA de Valduc, en Côte-d'Or, où sont fabriquées les têtes nucléaires de la force de frappe française, en émet également, tout comme l'usine de retraitement de La Hague.